

Séance du lundi 17 novembre 2025

Nombre de Conseillers :

En exercice :

14

Présents :

9

Votants :

10

Date de convocation du Conseil
Municipal : le 13 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi dix-sept novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVIZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Le Conseil Municipal, réuni le jeudi treize novembre deux mil vingt-cinq, n'a pas pu délibérer valablement en raison de l'absence de quorum. Il a été à nouveau convoqué, le même jour, avec le même ordre du jour, et peut délibérer valablement sans condition de quorum.

PRÉSENTS : M. Nicolas EVRARD, Maire – Mme et MM Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET Maire-Adjoint – Mme Catherine INGRES et MM Franck MAINARDIS, William PEACOCKE, Daniel RODRIGUES, Alexis TRAPPIER, Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS : M. Olivier COTTRAY (procuration à Nicolas EVRARD) et Mme Véronique DAVID

ABSENTS : M. Carl DEVOUASSOUX et Mmes Justine PERRAUT, Marie SIMONCINI

Secrétaire de séance : M. Jérôme BOUCHET

96/2025

Objet : Adhésion aux groupements de commandes avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc dans le cadre du lancement de plusieurs consultations

Dans le cadre de la mutualisation entre les différentes collectivités de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et afin d'optimiser les achats dont la liste est précisée ci-après, il est proposé la mise en place d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc, les Communes de Chamonix Mont-Blanc, Vallorcine, les Houches et Servoz, dont le coordonnateur représenté par la Communauté de Communes prendra en charge, en accord avec chaque membre du groupement, le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature et la notification des accords-cadres correspondants.

L'exécution financière et administrative des marchés sera assurée par chaque entité partenaire du groupement. Les besoins concernées sont :

- ◆ fourniture de Fioul domestique et gazole non routier (GNR)
- ◆ fourniture et pose de glissières de sécurité
- ◆ petits travaux d'électricité
- ◆ prestations de conduits et maintenance des chaufferies, ventilation, chauffage
- ◆ fourniture de produits d'entretien
- ◆ fourniture et pose de signalisation verticale
- ◆ prestations de géomètres experts

La convention de groupement de commandes précise, pour chaque membre, les besoins auxquels il adhère.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représenté,

- APPROUVE l'adhésion aux groupements de commandes avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc pour les consultations citées ci-dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions de groupements de commandes correspondantes.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 31/12/2025 et de sa publication le 31/12/2025.

Fait et délibéré les jour, mois et an susvisés.

Pour extrait certifié conforme.

Le Secrétaire de séance,



Jérôme BOUCHET.



Monsieur le Maire,



Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.